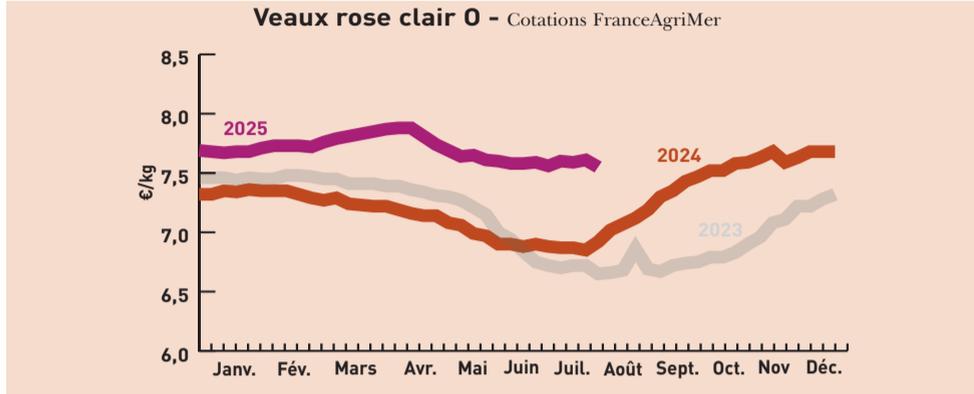


Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir) Cotations nationale FranceAgriMer du 18/08/25 au 24/08/25				
Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	9,11 €	-	-
R	-	8,04 €	6,90 €	-
O	-	7,62 €	6,43 €	5,74 €



Jeunes veaux (prix min-maxi en euros) Marchés régionaux du 25 au 26/08/25				
	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Mâles Laitiers
St Laurent-de-Chamousset (veau de 10 j à 4 sem) Supérieure/Elevage (min-max)			Race mixte (+60 kg) 530-625 €	Croisé mixte 910-990 €
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte)	580-680 €	440-510 €	330-370 €	[40-45 kg] 230-270 €
Saint Étienne (veau 50-55 kg - Mixte)	700-800 €	510-600 €	400-460 €	290-310 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	800-900 €	610-670 €	470-600 €	310-400 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais 0)	420-520 €	380-470 €	325-380 €	265-310 €

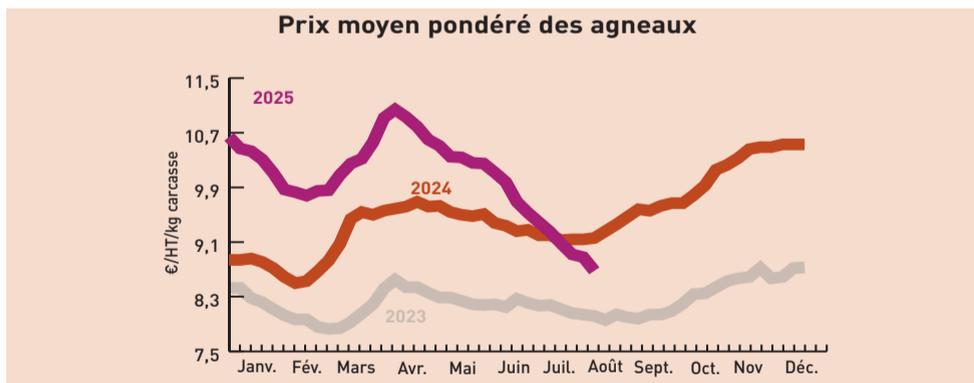
Caprins

Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 18/08 au 24/08/25			
Poids	Prix moyen	Variation	
		Valeurs	%
8 à 11 kg	-	-	-

Ovins

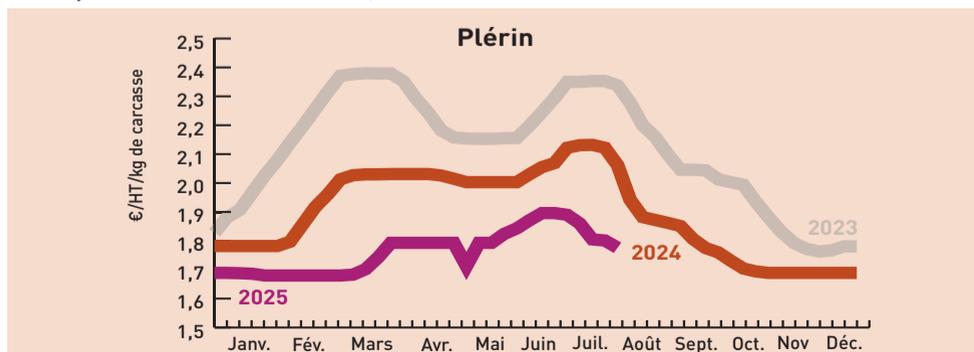
Cotations FranceAgriMer du 18/08/25 au 24/08/25				
Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	9,49 €	9,23 €
Couvert	16 -19 kg	-	9,48 €	8,81 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	9,10 €	-

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse [5 ^e quartier inclus]) Cotations FranceAgriMer du 18/08/25 au 24/08/25	
Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
8,68 [-0,20]	10,69 [=]



Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (3 053 porcs présentés) Cotations du 25/08/2025	
Prix moyen (sur une base de 56 TMP) :	1,776 €



Porcs abattus en Rhône-Alpes Cotations FranceAgriMer du 15 au 21/08/25	
Prix moyen (sur une base de 56 TMP) :	2,08 € [-0,02] /carcasse euros



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 42 25 0183 01 : superficie totale : 5 ha 92 a 10 ca dont 1 ha 98 a 44 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : VIOLAY (4 ha 92 a 10 ca) - 'CHEZ GARIN' : C-22-23-24-25-26 - 'CHEZ PERASSE' : D-826-828. Zonage : A. Occupation : Occupée pour partie

AS 42 25 0184 01 : superficie totale : 4 ha 42 a 02 ca dont 41 a 48 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et exploitation. Parcellaire : VALEILLE (4 ha 42 a 02 ca) - '0744 CHE DE MONTCHAL' : B-372 - 'MONTCHAL' : B-342-367-373-374-476-708. Zonage : CN. Occupation : Occupée pour partie

AS 42 25 0188 01 : superficie totale : 8 ha 33 a 67 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : SAINT-FORGEUX-LESPINASSE (8 ha 33 a 67 ca) - '0354 RTE DU SAROT' : ZI-21. Zonage : N. A. Occupation : Libre

AS 42 25 0102 01 : superficie totale : 23 ha 32 a 90 ca dont 2 ha 77 a 21 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et exploitation. Parcellaire : LA BÉNISSON-DIEU (1 ha 99 a 70 ca) - 'LES COURS' : A-584-599. NOAILLY (21 ha 33 a 20 ca) - 'LA MARANDE NORD' : A-133-134-135-136-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-154-155-157 - '1292 RTE DE JOUX' : B-247 - 'CROIX DE LA PERCHE SUD' : B-261 - 'GARAMBEAU SUD' : B-106-107 - 'JOUX' : B-229-238-239-244-245-246-248. Zonage : LA BÉNISSON-DIEU : A - NOAILLY : A. Occupation : Libre

AS 42 25 0187 01 : superficie totale : 2 ha 31 a 08 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : PERREUX (2 ha 31 a 08 ca) - '0738 CHE DU PALAIR' : D-864 - 'LE PALAIR' : D-97-98-101-118-868-870-872-874. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 25 0175 01 : superficie totale : 1 ha 80 a 90 ca. Agri. Bio. : Oui. Bâti : Habitation et exploitation de + de 5 ans. Parcellaire : BALBIGNY (1 ha 80 a 90 ca) - '0430 CHE DE LACHAT' : ZL-69. Zonage : A. Occupation : Libre

Publication effectuée en application de l'article L 141 -1,II,4° du Code rural et de la pêche maritime La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par location tout ou partie des biens fonciers ci-dessous dans le cadre d'une intermédiation locale.

IL 42 25 0009 01 : superficie totale : 21 ha 35 a 85 ca. Agri. Bio. : Oui. Bâti : Aucun. Parcellaire : BALBIGNY (21 ha 35 a 85 ca) - 'LES CHAMBONS' : ZD-80-81 - 'MONTAGNE' : ZK-21-29 - '0430 CHE DE LACHAT' : ZL-70 - 'CHEZ THIMONIER' : ZL-42-44. Zonage : A, N. Occupation : Libre

IL 42 25 0014 01 : superficie totale : 1 ha 34 a 40 ca. Agri. Bio. : Oui. Bâti : Aucun. Parcellaire : NERVIEUX (1 ha 34 a 40 ca) - 'LE PORT' : ZP-12. Zonage : N. Occupation : Libre

IL 42 25 0013 01 : superficie totale : 9 ha 93 a 78 ca. Agri. Bio. : Oui. Bâti : Aucun. Parcellaire : BALBIGNY (9 ha 93 a 78 ca) - 'CHEZ THIMONIER' : ZL-43 - 'MONTAGNE' : ZL-33-34. Zonage : A, N. Occupation : Libre

IL 42 25 0012 01 : superficie totale : 2 ha 25 a 00 ca. Agri. Bio. : Oui. Bâti : Aucun. Parcellaire : BALBIGNY (1 ha 35 a 00 ca) - 'LE BERNARD' : ZC-84. NERVIEUX (90 a 00 ca) - 'LE PORT' : ZP-13. Zonage : BALBIGNY : A - NERVIEUX : N. Occupation : Libre

IL 42 25 0011 01 : superficie totale : 9 ha 54 a 06 ca. Agri. Bio. : Oui. Bâti : Aucun. Parcellaire : BALBIGNY (9 ha 54 a 06 ca) - 'LACHAT NORD' : ZL-60-61. Zonage : A, N. Occupation : Libre

CE T AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **13/09/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5 rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : direction42@safer-aura.fr.



SARL ROCHETTE

SARL au capital de 6000 €
Siège social : 445 imp de l'étang
42210 Unias
798 706 776 RCS de Saint-Etienne

Modification des dirigeants

Aux termes de l'AG Mixte en date du 21/08/2025 les associés ont nommé co-gérant M. ROCHETTE Olivier, demeurant 400 impasse de l'Etang 42210 L'hôpital le Grand Mention au RCS de Saint-Etienne

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 19 août 2025 dressé par Me JOUY, Notaire à CHONAS L'AMBALLAN, Monsieur Anthony DENUZIERE né(e) le 12 mai 1983 à SAINTE-COLOMBE (69). Et Madame Pauline Sylvie Guylaine LATOURRE né(e) le 21 novembre 1987 à LYON 8eme (69). Demeurant ensemble 915 Rue des Granges, 42410 St Michel sur Rhone. Mariés le 24 septembre 2016 par devant l'officier de l'Etat civil de PELUSSIN sous le régime de la communauté réduite aux acquêts. Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

STI INDUSTRIE

SARL au capital de 60.000 €
213 Route du Flanchard
42140 GRAMMOND
799 272 786 RCS SAINT ETIENNE

Additif

Suite à l'annonce du 20.06.2025 concernant STI INDUSTRIE, il y a lieu d'ajouter :
OPPOSITIONS : Au siège de la branche d'activité vendue



CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Henri-Laurent ZIEGLER, Notaire à SAINT ETIENNE, 4 rue Chanoine Ploton, le 4 août 2025, Monsieur Jacques Hampartzoum KOULAKSEZIAN, né à SAINT-CHAMOND (42400) le 7 juin 1961, et Madame Christine Aimée Jeanne TARDY, née à SAINT-CHAMOND (42400) le 23 décembre 1962, demeurant à SAINT-CHAMOND (42400) 28 Chemin de la Caille.

Ont adopté le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial à ST-ETIENNE (Loire), 4 rue Chanoine Ploton, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

Suite des annonces légales en page 26

La totalité de la page
Foires et marchés
de cette semaine est à retrouver sur
paysansdelaloire.fr

Paysans de la Loire du vendredi 29 août 2025

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
 Suivant testament olographe en date du 15 décembre 2020, Monsieur Georges Henry **PLUVIER**, en son vivant Retraité, demeurant à ARTHUN (42130) 125 Route de Biterne. Né à LYON 3ÈME ARRONDISSEMENT (69003), le 7 juillet 1944. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale Décédé à FEURS (42110) (FRANCE), le 13 juin 2025.

A consenti un legs universel.
 Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maxime BLANC, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle "Philippe ROUDILLON – Louis BOURBON", titulaire d'un Office Notarial à SAINT GERMAIN LAVAL (Loire), 247 rue Nationale, le 22 août 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Maxime BLANC, Notaire à SAINT-GERMAIN-LAVAL (42260), 247 rue Nationale, référence CRPCEN: 42077, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de SAINT ETIENNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AGENCE REGIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

SAS A CAPITAL VARIABLE
 144 avenue de la Libération
 42120 LE COTEAU
 RCS ROANNE 952 001 139

Modification de l'objet social

Par décisions de l'assemblée générale mixte du 18 août 2025 les actionnaires ont décidé de modifier l'objet social de la société, à compter du 18 août 2025 et d'y ajouter « -La formation, l'insertion professionnelle et l'inclusion en milieu ordinaire de publics en situation de difficultés sociales ou professionnelles ; - La formation et le conseil aux entreprises du secteur privé ainsi qu'aux structures publiques et associatives ; -La réalisation et l'organisation de formations, de mission d'expertise, d'audit de conseil, de consulting, d'accompagnement et d'assistance pour particuliers en difficultés, professionnels et toutes structures publiques ou associatives », les actionnaires ont décidé de supprimer de l'objet social : « - De réaliser, d'organiser et de dispenser des formations, de l'expertise, du conseil, du consulting, de l'accompagnement et de l'assistance juridique des professionnels de tous domaines d'activités. »

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de ROANNE

VVR HOLDING

SA au capital de 35 000 000 €
 Siège social : ST JUST ST RAMBERT (Loire)
 ZAC des Peyrardes – 9 Allée la Forézienne
 R.C.S. : SAINT ETIENNE 823 363 379

Dissolution

Aux termes d'une décision en date du 25 août 2025, la société « LA FINANCIERE BALDOMERIENNE », Société civile au capital de 1 115 520 € - siège social : LYON (Rhône) 12 Quai Tilsitt - R.C.S. : LYON 400 467 825 a, en sa qualité d'actionnaire unique de la société « VVR HOLDING » SA au capital de 35 000 000 € - Siège social : ST JUST ST RAMBERT (Loire) ZAC des Peyrardes – 9 Allée la Forézienne, R.C.S. : SAINT ETIENNE 823 363 379, décidé, la dissolution anticipée de ladite société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société "VVR HOLDING" peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication légale prévue.

Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de ST ETIENNE.

Cette dissolution mettra fin aux fonctions de l'ensemble des membres du directoire et du conseil de surveillance.

Déclaration modificative et dépôt légal : RCS ST ETIENNE

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,187 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

OSAHANA

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE du 30/07/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
 Dénomination : OSAHANA
 Siège : 3 rue de Vichy, 42830 SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 6 237 600 euros

Objet : La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés et affaires françaises et étrangères, quel qu'en soit l'objet, par création de sociétés de toutes formes au moyen d'apport ou souscription, par achat d'actions, obligations ou autres titres et de tous droits sociaux et, généralement, par toutes formes quelconques, L'animation et le management du groupe à savoir la participation active à la définition, à la conduite et au contrôle de la stratégie et de la politique de la société et de ses filiales, notamment par la réalisation de toutes prestations de services et de conseils en matière administrative, juridique, sociale, comptable, informatique, financière, commerciale, technique, réglementaires ou immobilière, L'exercice des fonctions de mandataire social au profit de toutes sociétés du groupe, L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement. L'exploitation de portefeuille de valeurs mobilières. La centralisation des opérations de trésorerie des sociétés filiales ou sous filiales, quel que soit le pourcentage de participation. L'acquisition et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ou intellectuelle, procédés, licences ou autres.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Thierry Pierre Henri SEIGNOL, demeurant 3 Rue de Vichy, 42830 SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROANNE.

POUR AVIS
 Le Président

DG +

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/08/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : DG +
 Sigle : DG +
 Forme : SAS
 Capital social : 1 000 €

Siège social : 59 rue Joliot Curie, 42490 FRAISSES

Objet social : Toutes prestations de conseil, d'étude et d'audit en matière de stratégie industrielle, financière et organisationnelle ; Toutes prestations de conseil, d'étude et d'audit dans les domaines du numérique, du digital et des nouvelles technologies ; Le conseil en gestion et en organisation des entreprises ; Le conseil en stratégie commerciale et en développement d'activité ; Toutes prestations de conseil en gestion sociale, ressources humaines et management opérationnel ; L'accompagnement à la formation professionnelle, au coaching et au recrutement, à l'exclusion de toute activité relevant de professions réglementées ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toute opération se rattachant à son objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, de groupement, de création ou d'acquisition de fonds de commerce ou d'établissements, ou encore par voie de location ou de location gérance ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son développement ou son extension.

Président : M. Michel DRUGEON demeurant 59 rue Joliot Curie, 42490 FRAISSES

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SAINT-ETIENNE

ANNONCES LÉGALES

Une question ?

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30

ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr

Loire
 LE DÉPARTEMENT

PROJET DE REGLEMENTATION DE BOISEMENT DE SAINT GEORGES EN COUZAN

Enquête publique

Dans le cadre de la mise à jour de la réglementation de boisement de la commune de Saint Georges en Couzan, le projet de zonage et de contenu de la réglementation, validé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier, fera l'objet d'une enquête publique du jeudi 18 septembre 2025 à 8h30 au vendredi 17 octobre 2025 jusqu'à 16h00.

Cette enquête est ouverte par arrêté (AR-2025-07-190) du Président du Département de la Loire.

Monsieur Xavier DEJOB, ingénieur génie civil et urbanisme, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Lyon.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie de Saint Georges en Couzan, du jeudi 18 septembre 2025 au vendredi 17 octobre 2025, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat. Ce dossier sera également consultable sur le site internet du département de la Loire pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : www.loire.fr/enquetepublique.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie ou les adresser par courrier à l'attention du commissaire enquêteur (réglementation de boisement) - 56 route de Saint Just, 42990 Saint Georges en Couzan ou les envoyer par voie électronique à l'adresse suivante : ep.rb.saint.georges@loire.fr

Un poste informatique est mis à disposition au Département de la Loire, 22 rue Paul Petit, 42022 Saint Etienne, uniquement sur rendez-vous (04 77 12 52 31), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier d'enquête comprend les pièces suivantes:

- 1: la délibération du Département prévue à l'article R.126-1 du Code rural et de la pêche maritime,

- 2: un plan comportant le tracé de ou des périmètres délimités en application du deuxième alinéa de l'article R.126-3,

- 3: le détail des interdictions et des restrictions de semis, plantations ou replantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres,

- 4: la liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans le ou les périmètres et de leurs propriétaires,

- 5: le rapport sur les incidences environnementales et son résumé non technique, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse,

- 6: une note de présentation des éléments requis au titre de l'article R.123-8 du code de l'environnement.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint Georges en Couzan pour recevoir les observations:

- le jeudi 18 septembre 2025 de 8h30 à 11h30

- le mardi 30 septembre 2025 de 8h30 à 11h30

- le vendredi 17 octobre 2025 de 13h30 à 16h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée par le public à la mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, ainsi que sur le site du département à www.loire.fr/enquetepublique, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie de ce rapport pourra être obtenue auprès du Département de la Loire - PADD - DEEFA - Service Agriculture Agroalimentaire et Forêt (AAF) - 2 rue Charles de Gaulle - 42022 SAINT ETIENNE Cedex 1.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de Madame Lucie MORIN - Département de la Loire - PADD - DEEFA - Service AAF - 2 rue Charles de Gaulle - 42022 ST ETIENNE Cedex 1 - tél: 04 77 43 71 20.

CHRONIQUE JURIDIQUE |

Donation inégalitaire : attention !

Vous envisagez de transmettre votre patrimoine et souhaitez donner davantage à votre fille qui reprendra l'exploitation agricole.

Cette donation inégalitaire est possible que ce soit par testament ou donation. Vous pouvez, en effet, favoriser un ou plusieurs de vos héritiers au détriment d'autres, sous réserve, et non des moindres, que cet avantage n'aille pas au-delà de la quotité disponible.

Lors du décès, on va rechercher quel est l'actif successoral, lequel comprendra les biens existants à l'ouverture de la succession et ceux ayant été donnés du vivant du défunt. On retiendra pour ces derniers leur valeur au jour du décès (sauf pour la donation-partage où la valeur retenue est en principe celle de la date de la donation). Grâce à la valeur de l'actif successoral, le notaire pourra ensuite déterminer la réserve de chaque héritier et la quotité disponible.

En donnant plus que la quotité disponible, il y a nécessairement atteinte à la réserve. L'héritier qui en est victime pourra engager une action en réduction contre celui qui a été avantagé.

Afin d'éviter d'en arriver là, il peut être judicieux, en cas de doute, de faire procéder à une renonciation anticipée à l'action en réduction. Cette renonciation est ouverte aux seuls héritiers réservataires. Elle ne peut être établie que par devant deux notaires. ■

Marie-Christine Persol,
 FDSEA de la Loire, Service juridique

SELARL LEX LUX AVOCATS
 Avocats

3 Rue de la Résistance - 42000 SAINT-ETIENNE
 Tél. 04.77.32.79.47 - Fax. 04.77.46.68.94

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'un appartement et d'une cave à SAINT-ETIENNE (Loire - 42000)

• Sur la Commune de SAINT-ETIENNE (42000), au sein d'un immeuble en copropriété situé 1 Allée Claude Grivolla, dénommé « Résidence Le Berry » et cadastré Section KO n°5, d'une contenance de 58 ares et 68 centiares, les lots de copropriété suivants :

• **Lot n°519 (cinq-cent-dix-neuf) :**

Une cave,

et les 5/1000ème de la propriété du sol et des parties communes générales

• **Lot n°576 (cinq-cent-soixante-seize) :**

Au premier étage de l'immeuble : un appartement comprenant un couloir, une pièce de vie / séjour, une salle d'eau, une cuisine, deux chambres et un coin toilettes, ainsi qu'un balcon et les 188/1000ème de la propriété du sol et des parties communes générales

Suivant règlement de copropriété du 24 mars 1964, publié au service de la publicité foncière de SAINT-ETIENNE le 15 septembre 1964, volume n°2286 n°16,

Et suivant procès-verbal du cadastre du 30 janvier 1965, publié au service de la publicité foncière de SAINT-ETIENNE le 1er février 1965, volume n°2355 n°26.

• **Les biens sont actuellement occupés (hébergement d'un tiers à titre gratuit).**

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute éventuelle location ou occupation sans recours aucun contre le vendeur poursuivant la vente.

MISE A PRIX : 25 000 €, plus frais et charges

ADJUDICATION fixée le Jeudi 16 octobre 2025 à 14 heures

à l'audience des adjudications du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE (42000)
 Place du Palais de justice

A la requête de :

La Société CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE HAUTE-LOIRE, société coopérative à capital variable immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-ETIENNE sous le n° 380 386 854, dont le siège social se situe 94 Rue Bergson à 42000 SAINT-ETIENNE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice, domiciliés en cette qualité audit siège

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Tribunal Judiciaire de SAINT-ETIENNE ou en l'étude de la SARL LEXMENZA, Avocats à SAINT-ETIENNE.

• Les visites auront lieu le **Jeudi 02 octobre 2025 de 9 heures à 10 heures** par l'intermédiaire de la SARL AURALAW, Commissaires de justice à MONTBRISON.

• Les enchères doivent être obligatoirement portées par un avocat inscrit au Barreau de SAINT-ETIENNE.

AS
 Société Civile Immobilière

DUCOUP

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AU
 CAPITAL DE 1 000 €
 Siège social : 2 rue Lucien Thiollier
 ST HEAND (42570)
 929 892 222 RCS SAINT-ETIENNE

Transfert du siège social

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 17/06/2025, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du même jour, de SAINT-HEAND (42570) 2 rue Lucien Thiollier, à SAINT-GALMIER (42330) 22 Avenue Antoine Ravel.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
 Dépôt légal au GTC de ST ETIENNE. Pour avis

Paysans
 de la
 LOIRE

ANNONCES
 LÉGALES

Une question ?

Appelez Pauline au
04 77 92 80 30

ou envoyez un mail à
legales@paysansdelaloire.fr